

Conférence générale

GC(55)/RES/5
Septembre 2011

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-cinquième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour
(GC(55)/25)

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2012

Résolution adoptée le 22 septembre 2011, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2012¹,

1. Décide, pour les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2012, d'ouvrir des crédits d'un montant de 333 297 799 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante²:

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 724 547
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 664 074
3. Sûreté et sécurité nucléaires	33 998 536
4. Vérification nucléaire	128 780 549
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 354 949
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905
Total partiel, programmes sectoriels	330 912 560
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239
TOTAL	333 297 799

¹ GC(55)/5.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
 - d'autres recettes diverses de 1 522 000 € (soit 1 329 500 € plus 192 500 \$) ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 329 390 560 € (266 079 596 € plus 63 310 964 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(55)/RES/8 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2012, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 153 455 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	–
2. La technologie nucléaire au service du développement Protection du public et de l'environnement	–
3. Sûreté et sécurité nucléaires	–
4. Vérification nucléaire	7 137 905
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	1 015 550
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	–
	<hr/>
TOTAL	8 153 455
	<hr/> <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 153 455 € (8 153 455 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(55)/RES/8 ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2012, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2012 ; et

³ Voir la note 2.

- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2012

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 396 123	+	(7 328 424	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 285 505	+	(7 378 569	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	26 532 527	+	(7 466 009	/R)
4. Vérification nucléaire	102 468 881	+	(26 311 668	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	64 042 712	+	(11 312 237	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 683 348	+	(3 706 557	/R)
Total partiel, programmes sectoriels	<u>267 409 096</u>	+	(63 503 464	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 761 990	+	(623 249	/R)
TOTAL	<u>269 171 086</u>	+	(64 126 713	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2012.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2012

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	(-	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	+	(-	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	(-	/R)
4. Vérification nucléaire	7 137 905	+	(-	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	1 015 550	+	(-	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+	(-	/R)
TOTAL	<u>8 153 455</u>	+	(<u>-</u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2012.